

*Plan d'« Incentive » Long Terme 2016*  
*Attribution d'actions de performance au Directeur général*

Lors de sa réunion du 28 juillet 2016, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'une attribution d'actions de performance à plus de 500 cadres du Groupe, visant à reconnaître les performances opérationnelles de Safran et la valeur actionnariale créée, appréciées sur plusieurs années.

Dans le cadre de ce Plan d'« Incentive » Long Terme 2016, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 27 390 actions de performance à Philippe Petitcolin, Directeur Général, ce qui représente moins de 5 % du total de cette attribution et 0,007 % du capital actuel.

L'intégralité des actions de performance attribuées au Directeur Général est soumise à l'atteinte de conditions de performance internes et externe. Le nombre d'actions de performance qui seraient définitivement livrées à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ans dépendra du niveau d'atteinte de ces différentes conditions sur la période 2016-2018. Une période de conservation d'une année des actions de performance qui seraient livrées au Directeur Général suivra cette période d'acquisition.

Les deux conditions internes pèsent pour 70 % dans l'ensemble et sont liées au ROC<sup>1</sup> pour 35 % et au CFL<sup>2</sup> pour 35 %. La condition externe pèse pour 30 % dans l'ensemble et est liée au positionnement de la performance globale relative du titre Safran (TSR), par rapport à un panel de sociétés de référence opérant dans les mêmes secteurs d'activité que Safran.

La description de ces conditions (seuil de déclenchement, cible de performance, plafond, panel) et autres modalités principales présentées lors de l'Assemblée générale du 19 mai 2016 qui a autorisé le Conseil d'administration à procéder à de telles attributions, figure dans le document de référence 2015 (p. 341-342). <http://www.safran-group.com/ddr2015/fr/index.html>

Le Conseil a également décidé qu'après la période de conservation mentionnée ci-dessus et jusqu'au terme de ses fonctions, le Directeur général aura l'obligation de conserver 40 % des actions de performance définitivement livrées dans le cadre de telles attributions, et cela jusqu'à ce que ces actions ainsi conservées représentent un montant équivalent à une année de sa dernière rémunération fixe annuelle.

\*\*\*

---

<sup>1</sup> tel que défini au § 6.3.1.1 du document de référence 2015

<sup>2</sup> tel que défini au § 6.3.1.1 du document de référence 2015

Rappel :

Le 26 février 2016, la société a publié sur son site internet les informations sur des éléments de rémunérations des mandataires sociaux au titre de 2015 et 2016 alors décidés.

<http://www.safran-group.com/fr/groupe#2> (Section « Rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux »).

Par ailleurs, l'ensemble des informations sur les rémunérations figure dans le document de référence 2015 (p. 257 - §6.3). Les tableaux récapitulatifs des rémunérations du Directeur Général pour l'exercice 2015 sont repris ci-dessous.

<http://www.safran-group.com/ddr2015/fr/index.html>

| Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées                               | Exercice 2015 |  |
|--|---------------|--|
|  | Exercice 2014 | En sa qualité de dirigeant mandataire social<br>Période du 24 avril au 31 décembre |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice  | -             | 934 059 €  |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice <sup>(1)</sup> | -             | 701 620 €  |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice   | -             | N/A  |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice                                | -             | N/A  |
| <b>TOTAL</b>   | -             | <b>1 635 679 €</b>   |

(1) La Société estime que ces éléments (cf. § 6.3.3.3 du document de référence 2015) ne sont pas cumulables avec les autres éléments de rémunération présentés dans le tableau ci-dessous, le montant de valorisation des rémunérations variables pluriannuelles à la juste valeur à la date d'attribution ne correspondant pas à une rémunération perçue par le bénéficiaire.

| Tableau récapitulatif des rémunérations (montants bruts) | Exercice 2014                       |  | Exercice 2015  |                                     |
|--|-------------------------------------|--|--|-------------------------------------|
|  | Montants dus au titre de l'exercice | Montants versés au cours de l'exercice | En sa qualité de dirigeant mandataire social<br>Période du 24 avril au 31 décembre | Montants dus au titre de l'exercice |
| Rémunération fixe  | -                                   | -                                      | 411 365 €  | 411 365 €                           |
| Rémunération variable annuelle                           | -                                   | -                                      | 502 619 €  | N/A                                 |
| Rémunération variable pluriannuelle                      | -                                   | -                                      | N/A  | N/A                                 |
| Rémunération exceptionnelle                              | -                                   | -                                      | N/A  | N/A                                 |
| Jetons de présence                                       | -                                   | -                                      | 17 323 €   | N/A                                 |
| Autre  | -                                   | -                                      | -  | -                                   |
| Avantages en nature <sup>(1)</sup>                       | -                                   | -                                      | 2 752 €  | 2 752 €                             |
| <b>TOTAL</b>   | <b>N/A</b>                          | <b>N/A</b>                             | <b>934 059 €</b>   | <b>414 117 €</b>                    |

(1) Véhicule de fonction.